

**COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 08 AVRIL 2019 A 20H30 EN MAIRIE DE BOGEVE**

Sur convocation en date du 01 avril 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 08 avril 2019 sous la présidence de M. Yves Dupraz, Président en exercice.

**Présents :**

Mmes. Evelyne VIGUIER, Martine NOVEL, Fabienne SCHERRER, BOVET Evelyne, Marielle DURET, Jacqueline ROCH.

MM. Jean-François BOSSON, Pierrick DUFOURD, Yves DUPRAZ, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER, Patrick CHARDON, Jean-Pierre DELAVOET, Patrick SAILLET, MOUCHET Denis, Luc NICOLAS.

**Absents excusés :**

Pouvoirs :

Chantal BRIGHAM donne pouvoir à Jean-François BOSSON

Marc BRON donne pouvoir à Gérard SALAMON

**Secrétaire de séance :** Jacqueline ROCH

Le quorum étant atteint, M DUPRAZ Yves déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité.

**I. APPROBATION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 MARS 2019**

Le Conseil Communautaire approuve le Compte rendu de la séance du 18 mars 2019.

**II. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Jacqueline ROCH est nommée secrétaire de séance.



Madame Baud, Trésorière de Saint-Jeoire présente quelques chiffres et statistiques sur la CCVV avant de passer à la présentation du CA et du CG de la ZAE.

### III. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA ZAE

#### 1. Approbation et vote du Compte de gestion et du CA de la ZAE

Le Conseil Communautaire examine le Compte Administratif 2018, pour le budget de la ZAE, qui s'établit ainsi:

##### Section de Fonctionnement

Dépenses : 4037,87 €

Recettes : 510 977.65 €

**Excédent de clôture : 506 939.78 €**

##### Investissement

Dépenses 544 852.14 €

Recettes 784 410.35 €

**Excédent de clôture : 239 558.21 €**

Hors de la présence de Monsieur Yves DUPRAZ, Président, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget de la ZAE pour l'exercice 2018.

POUR : 18 (Dont deux pouvoirs)

CONTRE: /

ABSTENTION: /

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Communautaire ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Madame la Trésorière de Saint-Jeoire.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes



figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion pour le budget de la ZAE de la Trésorière municipale pour l'exercice 2018. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2. Approbation et vote du budget primitif de la ZAE

Concernant les terrains de la ZAE, Christophe SAILLET a confirmé à Jean-François BOSSON qu'il faisait l'acquisition de 3000 mètres, et concernant le dernier terrain, il sera vendu à Jérôme AILLOUD qui est en train de modifier les statuts de son entreprise.

### **Budget de la ZAE – Approbation du Budget Primitif 2019**

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 823 359.78 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 1 200 182.99 €

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le projet de budget primitif 2019, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 du Budget Principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 823 359,78 €
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement : 1 200 182,99 €

POUR : 20 ( dont deux pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



#### IV. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Communautaire examine le Compte Administratif 2018, **pour le budget général**:

##### **Fonctionnement**

Dépenses	3 743 411,05	€
Recettes	4 811 276.16	€
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>1 067 865.11</b>	<b>€</b>

##### **Investissement**

Dépenses	5 239 671,95	€
Recettes	4 607 123.76	€
<b>Déficit de clôture :</b>	<b>- 632 548.19</b>	<b>€</b>

Hors de la présence de Monsieur Yves DUPRAZ, Président, le Conseil Communautaire approuve à la majorité le Compte Administratif du Budget Principal 2018.

POUR : 20 (dont deux pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Communautaire ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Madame la Trésorière de Saint-Jeoire.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de la Trésorière municipale pour l'exercice 2018. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la



tenue des comptes.

POUR : 20 ( dont deux pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

## V. AFFECTATION DES RÉSULTATS

M. le Président propose au Conseil communautaire l'affectation suivante des résultats du compte administratif pour le **budget général** :

DECIDE d'affecter au 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé la somme de 442 418.19 euros pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

DECIDE de reporter au 002 : Excédent de fonctionnement reporté la somme de 625 446.92 euros.

DECIDE de reporter au 001 : Déficit d'investissement reporté la somme de 632 548.19 euros.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces affectations de résultat :

POUR : 20 ( dont deux pouvoirs)

CONTRE:/

ABSTENTION : /

M. le Président propose au Conseil communautaire l'affectation suivante des résultats du compte administratif pour le **budget de la ZAE** :

Reprise du déficit de fonctionnement de 506 939,78 € en dépenses de la section de fonctionnement (ligne 002)

Reprise de l'excédent d'investissement de 239 558,21 € en recettes de la section d'investissement (ligne 001)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces affectations à l'unanimité.

## VI. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Concernant la confection du budget 2019, Marielle DURET demande si la CCVV a prévu la prise en charge du transport scolaire des élèves maternelles considérant que pour ceux-ci l'école va devenir obligatoire à partir de 3 ans dès la rentrée 2019.

La CCVV a interrogé la région qui est l'autorité organisatrice de premier rang, mais à ce jour nous n'avons pas reçu de réponse de sa part.

Concernant le gymnase Evelyne VIGUIER précise que les travaux se feront si le département nous soutient financièrement à hauteur de 40%. Visiblement les conseillers départementaux sont prêts à nous aider, il



conviendra donc de les solliciter pour ce projet et de les rencontrer tous les deux.

### Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2019

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 815 151,92 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 2 252 849,11 €

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le projet de budget primitif 2019, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 du Budget Principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 4 815 151,92 €  
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement : 2 252 849,11 €

POUR : 19 ( dont deux pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 ( Marielle DURET)

### VII. VOTE DES TAUX DES OM, DES 4 TAXES

Monsieur le Président propose de conserver les mêmes taux des différentes taxes que l'année 2018, à savoir :

Taxe d'habitation :	10,06 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	6,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44,90 %
Cotisation foncière des entreprises :	23,47 %

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, fixe comme suit le taux des différents impôts locaux pour l'année 2019.

POUR : 20 ( dont deux pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Le Conseil Communautaire prend connaissance de l'état de notification des bases d'imposition



prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères , à savoir :

Taxe OM : 8,84 %

Ce taux est légèrement en baisse par rapport à l'année 2018 qui affichait un taux à 8,92 %.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, fixe comme suit le taux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

POUR : 20 ( dont deux pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

### VIII. DEMANDE DE SUBVENTION SYANE POUR LES NOUVEAUX LOCAUX

Le 30 janvier 2019, considérant que la CCVV rencontrait des difficultés financières, et considérant que l'échéance de la subvention du SYANE approchait, il avait été décidé de renoncer à celle-ci afin de ne pas bloquer cette somme inutilement alors qu'elle pouvait être reversée à une autre collectivité.

Cependant, au mois de Mars 2019, l'étude financière qui avait été diligentée par la CCVV, a révélé que la CCVV pouvait continuer à investir et de ce fait pouvait envisager la réhabilitation de l'ancienne école de Boège.

C'est pour cette raison, que la CCVV souhaite déposer une nouvelle demande de subvention auprès du SYANE pour la réfection des nouveaux locaux.

Ainsi, le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à solliciter et à signer cette demande de subvention.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter cette demande de subvention et à signer les documents qui suivront à l'unanimité des membres présents.

### IX. ACHAT TERRAIN DECHETTERIE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'acheter le terrain à côté de la déchetterie pour un montant de 5000€, ce qui permettra à la CCVV de ne plus être embêtée avec la servitude de passage.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré, décide de faire l'acquisition de ce terrain à l'unanimité des membres et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cet achat.



## X. QUESTIONS DIVERSES

Marielle DURET a été contacté par le cabinet infirmier qui souhaite demander une subvention à la CCVV, elle leur a proposé de déposer un dossier de demande de subvention qui sera étudié en commission puis au sein du Conseil Communautaire.

Par ailleurs, Marielle DURET explique qu'il y a une pétition qui circule sur le partage de la nature pour avoir des après-midis non chassés, elle pense que cette question pourrait être abordée collectivement et non individuellement par chaque maire afin de ne pas prendre parti.

Marielle DURET pense qu'il faut essayer de faire du lien et favoriser la discussion.

Fabienne SCHERRER a la parole et explique qu'elle a reçu en mairie de Boège les membres du PPT du Roc d'enfer, elle rappelle que le PPT va être reconduit, il s'agit notamment d'aménagements. L'appel à projet a lieu jusqu'en juillet, il convient donc d'avertir les agriculteurs intéressés.

**Fin de séance 22h27**

